

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

FRANCE.

Rapport de M. de Montalembert sur l'observation du Dimanche.

(Suite et fin.)

Enfin, Messieurs, par l'art. 13, nous croyons réparer une des injures les plus graves qui soient faites de notre temps à la religion et à la liberté. Dans l'état actuel des choses, les soldats de notre brave armée sont presque complètement privés du droit d'exercer librement leur culte. Il est vrai qu'on ne le leur interdit pas formellement; mais dans la plupart des corps, et surtout dans les régiments de cavalerie, le service est organisé de telle sorte qu'il y a impossibilité à peu près absolue pour le militaire d'entrer dans une église le dimanche avant midi, et, par conséquent, d'obéir au précepte obligatoire de la foi catholique relativement à l'assistance à la messe. Il importe de faire disparaître un état de choses aussi oppressif; il importe de changer un système qui, dans un état catholique, empêche 400,000 soldats, l'élite de notre jeunesse, de remplir leurs devoirs religieux et qui renvoie ainsi tous les ans dans leur famille 80,000 Français ayant perdu toute habitude des pratiques religieuses.

Plusieurs ministres de la guerre ont cherché à atténuer ce mal, et nous aimons à signaler en dernier lieu la circulaire de M. le général d'Hautpoul, en date du 18 janvier de cette année.

Mais une expérience douloureuse nous a prouvé que cette circulaire, comme toutes celles qui l'ont précédée, est à peu près illusoire. L'usage fatal et inexorable de fixer au dimanche matin les parades, les revues d'armes et d'habilllements, les inspections, etc., continue à prévaloir. En 1830, on a supprimé la messe militaire et les amonitions de régiment, afin, disait-on, de rendre hommage à la liberté de conscience. Il semble que la logique et la bonne foi auraient dû prescrire, à la suite de cette suppression, d'offrir aux soldats plus de facilité qu'auparavant pour remplir leurs devoirs de conscience. Or, c'est précisément depuis cette époque qu'on a imaginé de surcharger les matinées du dimanche des détails les plus laborieux du service, ou même d'en faire le jour de la semaine où le soldat est le plus occupé.

Nous vous demandons donc d'assurer, de par la loi, à ceux d'entre nos frères et nos enfants qui sont appelés à passer leur jeunesse sous le drapeau de la patrie, le droit d'honorer Dieu comme ils ont appris à le faire dès le berceau. Après avoir pris l'avis de quelques uns de nos collègues militaires, nous croyons pouvoir conclure les droits de la conscience religieuse avec les exigences du service, et parer aux inconvénients que présente toute intervention législative dans les règlements du service militaire, par la concession d'un espace de deux heures au moins à tous les militaires, pendant la matinée du dimanche. Nous entendons qu'il en résultera que les revues d'armes, d'habilllements, de propreté, n'auront plus lieu le dimanche matin, mais le samedi ou le jeudi, comme cela avait lieu avant 1830, sans aucune gêne pour le service; et que les soldats auront une permission générale de sortie le dimanche, dès le matin, pour ceux dont la présence n'est pas indispensable au quartier, et pour les autres aussitôt après le retour des premiers et avant midi. Il va sans dire que les cas d'urgence et les besoins de la sûreté publique justifieraient les exceptions apportées à cette disposition.

Nous entendons expressément que ces dispositions doivent profiter à tous les corps qui dépendent de l'armée de la marine, ou qui peuvent leur être assimilés, et spécialement à la gendarmerie et aux douaniers. Des exemples fâcheux nous ont prouvé que, trop souvent, dans ces deux derniers services, l'exercice de la liberté religieuse était très-injustement et très-inutilement regardé comme incompatible avec les exigences du service.

Nous exprimons également le vœu que les préfets et officiers supérieurs en tournée, pour les conseils de révision, s'abstiennent de sieger le dimanche matin, et d'éloigner ainsi de la pratique du culte toute la jeunesse des contingents.

Messieurs, il y a quinze cents ans, dans le premier acte d'autorité publique qui ait préservé l'observation du dimanche, l'empereur Constantin, par son édit du 6 mars 321, chargea les soldats romains de leur service militaire pendant ce jour. Dans ce pays très-chrétien, vous ne voudriez pas faire moins pour les soldats français que ne faisait pour les Romains cet empereur à peine converti, au lendemain de la plus sanglante des persécutions.

CONCLUSION.

Telles sont Messieurs, dans leur ensemble, les dispositions que nous avons l'honneur de vous soumettre. Nous nous réservons d'en expliquer plus amplement les détails et les conséquences dans la discussion publique.

Si nos propositions sont agréées par l'Assemblée, nous croyons qu'elles remplaceront avantageusement la loi du 18 novembre 1814, dont nous vous invitons à voter l'abrogation, afin de mettre un terme au scandale prolongé de son inexécution.

En substituant à ce scandale une législation plus tempérée, et plus efficace, l'Assemblée pourra se flatter d'avoir rempli, dans cette grave matière, les deux plus grands devoirs et rendu les deux plus grands services que l'on soit en droit de demander à un corps politique: elle aura garanti la liberté du bien, et cherché le mieux dans les limites du possible.

Certes, en présence de la grandeur du mal que nous nous avons signalé, nous comprenons qu'on se précipite de la faiblesse du remède, mais nous croyons avoir proposé le seul opportun et le seul applicable. On pourrait facilement imaginer un système plus complet et plus logique. Mais pourrait-on le faire adopter, une fois adopté, comment en assurer l'exécution? Voilà la question que nous soumettons aux esprits absolus. Dans la grande œuvre de la restauration de l'ordre social, la conscience, d'accord avec la politique, enseigne, quand on ne peut pas tout ce qu'on veut, à vouloir tout ce qu'on peut, et à s'en contenter.

Quant à ceux qui, dans un esprit différent, nous opposeraient des préjugés surannés, ou des appréhensions exagérées, en invoquant le fantôme d'un passé que personne en France ne songe à rétablir, nous les prions de jeter un regard attentif et sévère sur le présent et l'avenir du pays.

Nous leur rappelons, au risque de tomber dans une répétition banale, que le parti de l'ordre, guidé par une inspiration tutélaire, a pris pour cri de ralliement, les trois noms de religion, de propriété et de famille; et nous soutenons que le triple intérêt de la propriété, de la famille et de la religion exige impérieusement le rétablissement de l'observation du dimanche.

La propriété, d'abord, parce qu'elle a, comme ses plus éloquents défenseurs nous l'affirment, le travail pour origine, et parce qu'elle court les risques les plus sérieux par suite du

travail excessif et sans discontinuation. C'est avec cet excès que naissent et s'entrechoquent dans l'industrie la fabrication exagérée, la ruine des petites industries, le monopole des grands établissements, les fautes enfin, qui portent un si triste coup au crédit du commerce français à l'étranger. Oui, la propriété est menacée plus qu'on n'aime à le dire et même à le penser. Par l'empoussiement des produits, par cette concurrence illimitée qui aboutit sans cesse au monopole, par les insatiables cupidités de la spéculation, par tous les abus que la suppression du repos périodique et religieux a déchaînés parmi nous.

La famille ensuite; car c'est dans ses rangs que la corruption se glisse et se propage de plus en plus, et la profanation habituelle du dimanche en est le principal agent. Ce lien domestique, le seul qui nous reste, chaque jour ébranlé et relâché, survit encore. Mais, dans les rangs les plus nombreux du peuple souverain, il ne résistera pas longtemps à la profanation du dimanche et aux honteux excès du lundi. C'en sera fait bientôt de la vie commune, pour cette foule de ménages que les exigences du travail et du commerce séparent et dispersent pendant toute la semaine.

C'en sera fait de l'assistance commune au culte et de cette instruction religieuse, non moins nécessaire au père qu'à l'enfant; car si l'un ignore, l'autre oublie et méconnaît trop souvent la dignité de sa nature et la nature de sa mission. C'en sera fait enfin de la subordination et du respect filial, entre le père et le fils, attablés ensemble au cabaret, pendant que la mère et les filles reprennent tristement leurs labeurs; et, d'ailleurs, de quel droit le père exigerait-il le respect et l'obéissance de ses enfants lorsqu'il refuse l'un et l'autre à la loi du Père éternel de tous les hommes!

Quant à la religion, ceux qui ont inscrit son nom sur la bannière du parti de l'ordre, avant celui de la famille et la propriété, ont dû comprendre les obligations qu'ils s'imposaient. Ils s'engageaient, non pas, certes, à rétablir des privilèges ou des avantages matériels que la religion n'a jamais réclamés depuis qu'elle les a perdus; mais ils s'engageaient à la délivrance de ses entraves, et à la préservation de ces scandales qui constituent un outrage ou une oppression.

Si quelques mois d'une confiance trompeuse et prématurée suffisaient pour faire oublier ou méconnaître ces droits, on dirait avec raison que l'invocation de ce nom sacré n'a été qu'un piège tendu à la simplicité. Caserait à la fois une triste comédie et une inexorable punition; elle ne resterait pas longtemps impunie. Le triomphe du mal serait le châtiment infaillible de cette guérite hypocrite. Il n'en sera pas ainsi, Messieurs. Vous avez déjà compris les vérités salutaires que nul législateur ne peut impunément méconnaître. Vous leur avez rendu plus d'un solennel hommage. En restant à l'enseignement religieux la liberté dont il avait été si longtemps et si injustement privé, en essayant de faire rentrer l'élément religieux dans l'enseignement de l'Etat, vous avez déjà beaucoup fait pour la régénération morale de notre patrie.

Mais il ne faut pas se le dissimuler, l'éducation, quoi qu'on ait dit, n'est pas tout. On aura beau former des enfants chrétiens, si le matérialisme et l'athéisme pratiques infectent l'atmosphère où les enfants sont appelés à grandir et à vivre, les jeunes générations ne peuvent manquer d'être entraînés dans la voie où leurs aînés se sont perdus.

Nous conjurons donc les amis de l'ordre de ne pas s'endormir dans une sécurité trompeuse, et de ne pas se fier au calme apparent dont

nous jouissons. La révolution se dissimule, mais elle vit. Elle est patiente, parce qu'elle croit qu'elle travaille pour elle. Convaincue de l'inutilité actuelle de la violence, elle applique toute son énergie à miner les vieux dogmes et la vieille morale que la France professe depuis quatorze siècles. Lorsque ces antiques boulevards de la société moderne seront prêts à s'affaïsser, il suffira de la pousser du doigt pour la faire écrouler tout entière. Prenons garde qu'un réveil, plus terrible mille fois que celui de 1848, ne nous attende et ne nous surprenne. Pour arrêter le travail souterrain et persévérant de nos ennemis, il est un obstacle plus efficace que les lois les plus répressives, que les pouvoirs organisés, que les constitutions les plus savamment pondérées: c'est le retour à la vérité sociale.

Au milieu de regrettables dissidences et d'incessantes complications, on cherche laborieusement des solutions à la crise où nous nous débattons. Il en est une qui peut les remplacer toutes, sans en exclure aucune: c'est le rétablissement de la loi morale. Cette loi n'a pas d'autre base, ni d'autre sanction que le christianisme, lequel n'a pas de précepte plus auguste, plus obligatoire et plus facile que l'observation du dimanche.

C'est pour pourquoi votre commission propose l'adoption du projet de loi qui suit: (Ce projet de loi a été reproduit dans notre feuille du 17 janvier.)

Nouvelles de Rome.

(Extrait d'une Correspondance de l'Univers.)

Le tribunal de la Consulte vient de juger les misérables qui, au mois de mai 1849, détruisirent les confessionnaux des églises avoisinant la place du Peuple. Nos lecteurs n'auront pas oublié cette scène sauvage et digne des lugubres du seizième siècle. "Une tourbe impie et sacrilège, conduite par Ciccaraccio et par *Il Carbonaello*, son digne acolyte, se rua tumultueusement dans les églises de San-Lorenzo-in-Lucina, de Gesù e Maria, de San-Carlo-al-Corso, et dans celles situées sur la place du Peuple, y profana sacrilègement les mystères les plus sacrés, y brisa les chaires et les confessionnaux, sans respecter ceux de Gesù e Maria, chefs-d'œuvre de la sculpture du seizième siècle, les amonéra au pied de l'obélisque de la place du Peuple, et allait y mettre le feu, aux applaudissements d'une foule ivre d'impunité et payée par l'hérésie, lorsque *Sterbini*, député par le Triumvirat, vint arrêter cette orgie et éteindre les torches qui éclairaient cette scène affreuse et allaient allumer le bûcher." On a vu depuis que Mazzini, qui avait encouragé cette honteuse manifestation, dut s'arrêter devant les réclamations de M. de Lesseps, dont ces fureurs dérangèrent les plans en noircissant les couleurs de rose dont il voulait peindre le tableau de Rome républicaine. Tel est le crime que le tribunal suprême avait à venger. Partout il serait horrible: à Rome, siège du catholicisme, il est fort affreux encore, surtout quand on se rappelle que dans l'église de San-Lorenzo-in-Lucina, les démagogues avaient trouvé les Quarante-Heures exposées, et avaient accompli leur mission sacrilège au milieu d'une foule agenouillée et recueillie, dont ils insultaient la foi et dont ils méprisèrent les adorations. Ciccaraccio et le Carbonaello ont été condamnés à quinze ans de travaux forcés; leurs complices à dix, à cinq et à deux ans de la même peine, selon le degré de leur culpabilité.

Le bruit s'était répandu qu'à la suite de ce

procès, le tribunal demandait à faire celui des assassins de M. Rossi, mais il paraît que les débats sont encore un peu retardés. Un grand nombre des assassins sont sous la main de la justice. O n'a pu, encore, au milieu des versions contradictoires qui circulent, s'assurer si celui qui a porté le coup homicide est véritablement emprisonné, et si la justice aura les moyens de punir en sa personne un des plus grands crimes dont l'histoire gardera le souvenir.

Nous avons dit que Lord Shrewsbury, selon le bruit qui courait à Rome dans la société des catholiques anglais, avait pris auprès du Pape la défense de l'Université de la Reine en Irlande. Aujourd'hui, nous sommes en mesure d'affirmer, à l'honneur du noble lord, qu'il a exprimé dans un salon, à l'occasion de la lettre de lord John Russell, le sentiment d'une profonde indignation contre la conduite du premier ministre d'Angleterre, indignation qui allait jusqu'à dire que tout catholique anglais devait retirer son appui à un gouvernement qui insultait à ce point l'Eglise catholique et son illustre Chef, soit que l'on fût employé du gouvernement, soit que l'on fût simple citoyen.

Extrait d'une Correspondance plus récente.

La situation est assurément bien améliorée, la ville est parfaitement tranquille, l'Etat ansisi. Mais il ne faut pas se faire illusion. La démagogie veille sans cesse et travaille sourdement. Les sociétés secrètes sont organisées partout, et l'on dit que Mazzini écrit dernièrement qu'il n'avait que des éloges à donner aux démocrates de Rome. Ces éloges font trembler. Il est évident que le parti anarchique n'a pas désarmé. On vient d'en avoir la preuve: lorsqu'on pouvait craindre la guerre en Allemagne, les démagogues avaient soudainement relevé la tête; ils parlaient ouvertement de leurs espérances prochaines et fondées. Leur hardiesse allait même jusqu'à insulter, quand ils le pouvaient impunément, les amis de l'ordre et du gouvernement pontifical. Les nouvelles de l'arrangement entre la Prusse et l'Autriche ont déjoué tous leurs plans. Ils vont de nouveau rentrer sous terre; mais ils n'abandonneront ni leurs plans, ni leurs illusions. Ils ont, d'ailleurs, pour entretenir leurs folles et criminelles espérances, les promesses et l'appui du gouvernement anglais. L'influence britannique pèse sur la Péninsule de la façon la plus funeste. On connaît ses œuvres à Gènes, à Turin et dans tout le Piémont, où elle a réussi à obtenir l'appui d'un gouvernement moitié schismatique. A Rome, elle ne peut s'appuyer que sur la démagogie, et elle n'y manque pas. Les réfugiés italiens de Londres y entretiennent des correspondances suivies. Un agent dont nous avons dû signaler plusieurs fois les menées révolutionnaires et hérétiques, prête la main à tout ce qui se tramé contre le Saint-Siège. Il se permet même, à ce qu'on assure, de donner des passeports pour la France aux révolutionnaires trop compromis sur la démagogie, et elle n'y manque pas. Les réfugiés italiens de Londres y entretiennent des correspondances suivies. Un agent dont nous avons dû signaler plusieurs fois les menées révolutionnaires et hérétiques, prête la main à tout ce qui se tramé contre le Saint-Siège. Il se permet même, à ce qu'on assure, de donner des passeports pour la France aux révolutionnaires trop compromis sur la démagogie, et elle n'y manque pas. Les réfugiés italiens de Londres y entretiennent des correspondances suivies. Un agent dont nous avons dû signaler plusieurs fois les menées révolutionnaires et hérétiques, prête la main à tout ce qui se tramé contre le Saint-Siège. Il se permet même, à ce qu'on assure, de donner des passeports pour la France aux révolutionnaires trop compromis sur la démagogie, et elle n'y manque pas.

FRUITION.

LE MONTAGNARD

OU LES

DEUX REPUBLIQUES.

1793.—1848.

(Première partie, 1793.)

(Suite.)

L'homme qui tenait le flambeau marchait devant le marquis de Savernay et son fils, afin de les éclairer dans le dédale obscur et tournoyant du souterrain. Ce flambeau jetait une lueur blafarde sur les arcades grises et le long desquelles s'écoulaient des gouttes d'eau, et l'ombre des deux arrivants se projetait par derrière eux semblait deux noirs fantômes qui les suivaient. Cette galerie souterraine était si sonore, que l'on entendait un à un résonner tous les pas, comme autrefois résonnant sur les dalles des vieilles salles d'armes, les bottes éperonnées des chevaliers.

Après avoir marché dix minutes environ, ils arrivèrent dans une salle basse, mais large et spacieuse. C'était là que se tenaient les secrets concilabules. Cette salle était éclairée par des lampes suspendues au plafond, dont les flammes inégales promenaient le long

des murs leurs formes fantastiques. Ce lieu avait un aspect lugubre et triste. Il était bien choisi pour des hommes menacés chaque jour par l'échafaud révolutionnaire. Sur les sièges qu'occupaient ceux que la mort avait frappés les premiers, leurs noms étaient inscrits recouverts d'un crêpe noir, et nul ne s'asseyait sur ces sièges dès lors devenus sacrés. Le nombre des places inoccupées augmentait chaque jour, et chaque jour des noms voilés de deuil venaient s'ajouter à cette liste fatale empruntée à la tombe. Ceux qui survivaient s'inclinaient en passant devant ce saint et respectueux souvenir que la vie donnait à la mort, et bien des yeux se remplissaient de larmes sans qu'une plainte, sans qu'un gémissement s'échappât de ces poitrines résignées depuis longtemps à souffrir.

Lorsque le marquis de Savernay et son fils entrèrent, tous ceux qui étaient présents, au nombre de quarante environ, s'avancèrent au devant d'eux, et tendirent les mains au noble vieillard sur le front duquel on voyait les cicatrices encore des blessures qu'il avait reçues.

Le marquis était triste et sombre, car les nouvelles qui arrivaient chaque jour, soit de Paris, soit des départements, étaient désastreuses. Les cités jadis les plus fières se corrompaient au cœur et commençaient à se prosterner devant deux ou trois forcenés de la montagne; la France était inondée de monstres, et la guillotine allait devenir, pour ainsi dire, l'autel national.

Comme celui du vieillard, tous les fronts

étaient voilés par une amère tristesse. Dieu ne marche pas avec nous, dit le marquis de Savernay, soulevant la tête avec une profonde douleur.

Que faire alors? répondit une voix où se peignait le découragement le plus absolu.

Ne désespérer ni de Dieu, ni des hommes, reprit le marquis qui releva soudainement la tête, et nous rallier davantage encore, soldats dispersés d'une cause que nous abandonnons. Et traversant le groupe d'un pas ferme et calme, il alla s'asseoir à la place qui lui était réservée. Cette place, plus élevée que les autres était à une des extrémités de la salle, car le marquis par le privilège de l'âge, présidait ces réunions. Chacun alla silencieusement s'asseoir. Le marquis se leva, et après avoir prononcé un regard calme sur ceux qui l'entouraient, il leur dit:

La cause que nous servons peut sembler parfois se perdre et s'annuler; mais elle est de la nature de ces choses puissantes dont le germe ne s'éteint pas. La hache trancha, mais ne déracine pas. Oui, parfois, mes amis, il y a dans le cœur le plus fidèle et le plus dévoué des heures terribles de découragement; à la vue de tant de crimes impunis qui se succèdent, on se sent tenté de croire que la main de Dieu s'est retirée du trône des rois; mais ces heures découragées ne sont que le tribut de notre chétive humanité. Les grands courages se retirent dans les grands dangers. Pour nous aujourd'hui la tempête et la mort; demain peut-être la victoire et le grand triomphe... Le marquis de Savernay avait pro-

noncé ces derniers mots d'une voix si inspirée, que tous les assistants se levèrent à la fois, et sans prononcer un mot, tendirent leurs mains en signe de serment et levèrent les yeux au ciel. Il y avait quelque chose de solennel et de grand dans ce silence expressif; et au milieu de tous ces hommes debout, de tous ces bras tendus, se détachait la figure vénérable du vieux marquis.

En regardant ce visage calme, impassible, mais d'une expression si noble et si digne, on eût dit la statue de la fidélité devant laquelle tous venaient prêter serment. Quelques instants après le vieillard reprit: Mais quand l'on sert une cause à laquelle on a voué sa vie entière, il ne s'agit pas seulement de mourir pour elle, il faut lui être utile; les dévouements ne doivent pas être stériles, et le sang répandu doit être une semence qui porte ses fruits. Nous n'avons pas circonscrit à la Provence seule nos efforts et nos espérances; il faut que tous les départements à la fois se soulèvent contre la tyrannie des oppresseurs de la nation. C'est là, vous le savez, le but de notre association. Le moment approche où le combat décidera des destinées de tous. Il faut donc à tout prix réveiller le zèle de nos partisans, relever leurs énergies, qu'atténuait tout le sang qui coule de toutes parts...

Chacun écoutait en silence; à mesure que le vieux gentilhomme parlait, sa voix devenait plus vibrante et plus animée: Entendez-vous, cœurs énergiques et fidèles... qu'importe qu'on vienne nous dire: le jacobinisme s'étend, les émigrations redoublent; Paris se

vante chaque jour davantage dans l'ornière sanglante de la révolution; eh bien! puisque c'est là que viennent prendre le mot d'ordre, les seules qui se répandent comme un venin mortel sur le sol dévasté de la France, c'est à Paris qu'il faut aller!

Cette pensée répondait, sans doute, merveilleusement à toutes les pensées secrètes qui agitaient les cœurs, car toutes les voix répétèrent avec un élan d'enthousiasme que la plume ne saurait exprimer:

A Paris!... à Paris!...

Au milieu du tumulte on entendit le marquis dire avec une indicible expression de tristesse: Oh! ma chère Provence, Dieu l'avait faite si belle, les hommes te font bien sanglante et bien dévastée!

Où, à Paris!... à Paris! s'écria le comte Henri avec cette énergie qui appartient à la jeunesse; nous sommes jeunes, résolus; nous avons du courage, de la foi; nous attaquerons cette honteuse pléiade qui égorge la nation. Non, il n'est pas possible que les cœurs soient flétris à ce point, les courages à ce point brisés, le race humaine à ce point avilie, qu'elle se laisse ainsi, chaque jour, décimer par l'échafaud ou jeter dans d'éternelles prisons, sans tenter de relever la tête ou de se défendre, et sans essayer de rendre au moins prescription pour prescription, sang pour sang, mort pour mort. Ce qui leur manque, c'est le premier mot de résistance, le premier cri de guerre. Ce qui leur manque, c'est de savoir que les égarés sont moins forts que les égarés. Eh! bien, nous leur apprendrons tout

les salons du Cardinal-Archevêque de Westminster, pour le féliciter sur sa promotion. Il est vrai qu'alors le ministre anglais paraissait pencher vers la tolérance et ne s'était pas encore écarté de la voie que les paroles de lord John Russell et le silence gardé par lord Minto, en présence des communications du Saint-Père, indiquaient évidemment. La lettre du premier ministre a causé tous ces revirements. Mais, Dieu n'ayant, les menaces et les injures d'un ministre apostat de la liberté ne feront de mal qu'à l'Eglise anglicane. Les nouvelles les plus autorisées qui viennent de Londres et des autres contrées catholiques de l'Angleterre sont, dit-on, des plus consolantes. Nul doute que nous n'ayons encore, en cette affaire, la preuve que l'Eglise a été particulièrement assistée d'en haut lorsqu'il a pris la résolution qui donne tant de soucis à l'hérésie et à la démagogie.

Qu'on nous permette, à cette occasion, ajoute le correspondant, de revenir encore sur la conduite tenue par le noble lord Shrewsbury. Nous croyons savoir certainement que l'illustré catholique ne s'est pas borné à tenir le langage auquel nous faisons allusion dans notre lettre du 14 courant, mais qu'il a voulu donner un témoignage public de sa désapprobation complète de la conduite du ministre anglais et des catholiques qui, comme lord Beaumont et lord Norfolk, n'ont pas rougi de donner raison à lord John Russell contre le Pape et contre leur Eglise; et si nous sommes bien informés, il paraîtrait bientôt une déclaration du noble comte où ils seraient franchement signifiés que depuis la lettre écrite par le premier ministre de Sa Majesté, tout bon catholique est tenu de se séparer d'un gouvernement aussi intolérant et aussi ennemi de l'Eglise de Rome, et qu'il n'est plus permis à tout homme qui tient à la foi catholique de donner son appui à un ministre qui s'est permis d'injurier aussi grossièrement la foi d'une grande portion des sujets de l'empire britannique. C'est une rétractation implicite de l'opinion émise sur l'Université de la Reine en Irlande. Espérons que tous les catholiques anglais qui ne le sont pas à la manière des Beaumont et des Norfolk se rallieront à une conduite et à un langage aussi noble et aussi chrétien !

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 28 JANVIER 1851.

Première Page :—Rapport de M. de Montalembert sur l'observation du dimanche (dernière partie)—Nouvelles de Rome. Feuilleton :—Le Montagnard ou les deux Républiques—1793—1848—(suite).

Nous publions aujourd'hui la dernière partie du rapport de M. de Montalembert sur l'observation du dimanche. Pour faire mieux sentir à quel point les cris de fureur qui ont retenti contre le projet de loi sur l'observation du dimanche, prennent leur source dans une impiété révoltante, et nullement dans des idées de liberté tant soit peu de mise au sein d'une nation chrétienne, nous permettons de remarquer que ce projet laisse intacte la liberté du travail pour les particuliers, les dimanches et jours fériés. Il diffère essentiellement, sous ce rapport, de la loi de 1814. Celle-ci était une loi de police extérieure; elle interdisait tout travail public, même aux particuliers.

Le projet actuel n'a que trois sections importantes : par la première, il ordonne aux autorités administratives et militaires de respecter autant que possible la liberté religieuse des ouvriers et des soldats; par la seconde, il annule dans tous les contrats qui relèvent de la justice, les conditions qui porteraient également atteinte à la liberté religieuse de ceux qui vivent de leur salaire; par la troisième, il donne aux maires, en certains cas, le droit facultatif de faire fermer les cabarets pendant les heures des offices religieux.

Les soi-disant libéraux en Angleterre, en France, et aux Etats-Unis, jettent les hauts cris en ce moment, et se pâment d'une honnête indignation contre l'intolérance du pape. Tout ce bruit vient d'une lettre d'un correspondant du London Chronicle qui annonce que le Cardinal Vicair a fait fermer la chapelle américaine Protestante. Nous ignorons si ce fait est vrai ou inventé à plaisir; mais en le supposant vrai, nous n'hésitons pas à en témoigner notre vive satisfaction; et la raison en est bien simple. Il est notoire que les protestants de toute couleur, Anglais et Américains, au moyen de leurs chapelles ouvertes à Rome, y font une propagande très active, encore plus politique que religieuse. Le Gouvernement Romain serait par trop bonace de permettre aux Agents des sociétés bibliques, ostensiblement unis avec les Agents de Mazzini et autres Chefs des démagogues, de prêcher tout à la fois contre le pouvoir temporel et spirituel du Pape, et cela dans la Capitale même du monde chrétien. Que les protestants de Rome qui sont tous étrangers, sans exception, s'assemblent paisiblement dans leurs conventuelles pour y honorer sérieusement Dieu à leur manière, le Pape ne songera pas à s'y opposer; mais que sous ce prétexte hypocrite, ils se liquent avec les sociétés secrètes des Carbonari pour prêcher le nouvel Evangile des Socialistes, le moins que le Gouvernement Romain puisse faire, c'est de fermer leur temple.

Si les protestants étrangers, car il n'y en a pas d'autres à Rome, n'y peuvent pas faire leur salut, que ne restent-ils chez eux?

Rome saura bien se passer d'eux. Il est vraiment plaisant de lire les comparaisons ridicules que les journaux libéraux établissent entre le Gouvernement Romain et les Gouvernements protestants. En Angleterre où le Royaume-Uni renferme plus de dix millions de sujets britanniques professant la religion Catholique, c'est un strict devoir, et non pas une tolérance, de la part du Gouvernement, de laisser aux catholiques le libre exercice de leur religion; on en doit dire autant des Etats-Unis où les citoyens catholiques sont beaucoup plus nombreux qu'aucune des sectes prises séparément. Comment donc établir sérieusement une comparaison entre ces gouvernements et celui des Etats-Romains où l'on ne saurait trouver d'autres protestants que des étrangers qui n'y résident que temporairement, et ne sont pas citoyens? Quand les Etats-Romains compteront des citoyens protestants, le Gouvernement Romain ne fera aucune difficulté de leur laisser le droit civil d'exercer leur culte à leur façon; en attendant, il a le droit de se mettre en garde contre les protestants étrangers qui viennent y faire de la propagande politico-religieuse.

Après cela, les libéraux pourront crier à tue-tête contre l'intolérance du Pape, et vanter la douceur et la tolérance des Gouvernements protestants, celui de la Suisse par exemple, on sait ce que cela signifie, et personne n'en sera dupe.

Le True Witness du 24 courant rend compte d'un discours fanatique prononcé par le pauvre ministre Evangelique Taylor, qu'il stigmatise comme il le mérite.

La profonde ignorance de M. Taylor, ou sa noire malice, ne nous étonne pas; ce n'est pas la première fois que ce pauvre sire s'efforce de prouver que le charlatanisme des sectaires a besoin pour se soutenir d'enflammer les mauvaises passions de la lie du peuple. Nous le laisserons mentir et calomnier à son aise; nous n'avons qu'un profond mépris pour les bravades, et une sincère compassion pour l'ignorance de M. Taylor, qui, après tout, ne fait que son métier.

Les Juges et le Barreau de Québec.

Le 17 janvier, les membres du barreau de Québec se sont réunis pour considérer le rapport du comité qu'ils avaient chargé d'examiner une proposition conçue en ces termes : « Motion que les membres du barreau s'abstiennent de prendre leurs sièges à la cour supérieure et à la cour de circuit jusqu'à ce qu'il soit rendu justice à l'égard du tarif, » et aussi les documents transmis au barreau de Québec

par ceux de Montréal et des Trois-Rivières. Le comité, par ce rapport, s'exprime en faveur de la première résolution du barreau de s'abstenir de pratiquer jusqu'au règlement définitif des difficultés existantes, félicite la section des Trois-Rivières de l'attitude qu'elle a prise dans ce différend et loue la décision du barreau de Montréal à l'appui des droits de la profession à être consultés au sujet du tarif. Ce document qui est fort bien rédigé, contient quelques développements nouveaux sur la question des honoraires. Une proposition tendant à l'adoption de ce rapport ayant été faite par M. C. Alley et secondée par M. J. M. Hudon, M. Primrose, secondé par M. J. U. Ahern, soumit un amendement en ces termes :

« Qu'attendu que l'époque mentionnée dans la résolution adoptée par le barreau du Bas-Canada, section du district de Québec, le vingt-et-un décembre dernier, est arrivée; et qu'attendu que les sections du barreau des Trois-Rivières et de Montréal ont exprimé l'opinion que la conduite des juges de la cour supérieure à l'égard des membres de cette section relativement au tarif, a manqué de dignité, a été offensante et injuste, et qu'attendu que le tarif des honoraires pour la cour supérieure promulgué le vingt-et-un décembre dernier, est illégal et nul, et que, sous ce rapport, cette section du barreau est justifiée dans les procédés qu'elle a récemment adoptés pour révoquer l'insulte et l'oppression; et qu'attendu que les procédures nécessaires pour faire décider la légalité du tarif en question, en obtenant l'opinion de la cour en dernier ressort, devront entraîner de tels délais que l'intérêt public en souffrirait considérablement, que l'administration de la justice en serait affectée, et les devoirs des membres de cette section, comme avocats et procureurs, seraient compromis aux yeux de leurs clients, s'il était résolu de s'abstenir de pratiquer devant la cour supérieure et les cours de circuit de ce district, jusqu'à l'obtention de telle décision ou jusqu'à ce qu'on puisse s'adresser à la législature pour obtenir justice, il n'est pas expédient pour le moment d'adopter aucune résolution nouvelle sur le sujet, si ce n'est de déclarer la détermination bien arrêtée de cette section de prendre les procédures nécessaires devant les tribunaux avec toute diligence possible pour faire décider la légalité du tarif des honoraires par la cour supérieure, et de s'efforcer par tous moyens légaux et constitutionnels d'obtenir pour le barreau la rémunération à laquelle la profession a le droit de s'attendre et qui puisse la rendre utile au public et mettre en sûreté son honneur et son indépendance. »

Mise aux voix, cette motion passe dans la négative : Pour : MM. Primrose, Chabot, Gauthier, Andrews, Perrault, Delagrave, Holt, Daly, Crémazie, Irvine, Cauchon, Lemieux, Burroughs, Ahern—14.

Contre : MM. Caron, Lelièvre, Smart, Campbell, Hudon, Chambers, Rich, Soulard, Caumon, L. A. Fournier, Arnold, Glackmeyer, Langlois, O'Farrel, Bossé, McCord, Chominard, Légaré, Rhéaume, Tourangeau, Young, Pentland, Malouin, Talbot, Alley, Secretan, Tessier, Casgrain, Chauveau, Dunbar, Ross, Jones, McGuire, Anderson, Bailhaigé, Cairns, Vannovois, McCord, Belleau, Lemoine, U. J. Tessier, Sewell, Casault, Chambers—44.

Le rapport du comité fut ensuite adopté sur la même division, 44 contre 14.

Il n'y a encore que peu de jours, notre attention fut éveillée par l'article suivant du New York Tribune, sur la manière dont on célèbre le jour de l'an dans la riche et populueuse ville où se publie la feuille à laquelle nous l'empruntons :

« Pas moins de cinq mille personnes dans la cité se réveilleront en débauche, malades, démoralisées, par l'effet des liquides spiritueux, mercredi matin, 1er de Janvier; mais ceux-ci, pour la plupart, sont amateurs émérites des stimulants alcooliques; nous ne voulons pas ici moraliser avec eux. Mais les dixaines de mille qui, ce matin là, se leveront bien portants, heureux, exempts de démoralisation, sont cependant exposés à s'en revenir le soir embarrassés dans leur démarche et la tête appesantie;—ceux en

particulier qui, auparavant, n'ont jamais dégusté ce poison de l'alcool, seront néanmoins induits alors à prendre un peu de liqueur, ou bien à tumbler de poche très faible, ou encore un verre de ce vin pur, limpide, lequel contient à peine une goutte d'alcool; à quel point la vue de leurs périls troublera-t-elle encore notre tranquillité? Des milliers de ceux qui demeurent dans l'étendue d'où l'on peut apercevoir les cloches de la cité, jusques-là purs d'intempérance, riches, pleins d'espoir, vivront pour reporter leur pensée à ce même jour de fête religieuse, comme à la date de leur ruine. »

La même feuille poursuit encore : « Supposant même que l'Alcool ne fût pas naturellement et nécessairement, sous toutes les apparences et tous les déguisements, un poison mortel et corrupteur, il deviendrait excessivement pernicieux par la manière dont on le consomme le Jour de l'An. Boire en premier lieu un verre de Madère, ensuite un autre de punch, puis un gobelet de Bourgogne ou de Champagne, en y faisant succéder peut-être le gin ou le brandy sucrés à l'eau chaude, et en passant sur les mêmes entrefaites, du froid extérieur à la chaude atmosphère du salon—c'est là le moyen d'arriver par différents degrés au niveau de l'ivrogne entre le lever du soleil et la tombée de la nuit. Le mélange des breuvages en accroît la malignité, et il n'en est aucun, si on en excepte l'abrutissante abomination appelée Bière ou Ale, qui soit aussi actif que l'assemblage de trois ou quatre espèces ou variétés. Pour le mal de tête qui finira par survenir, le froid qui pénétrera les os, le rhumatisme incurable, l'inflammation interne qui n'a besoin d'aucun traitement indu pour devenir fatale, l'usage habituel de manger et boire dans le circuit des visites du jour de l'an est la préparation la plus efficace. »

N'y a-t-il pas moyen de faire honte à ceux qui prétendent faire honneur à leurs coutumes, de cette présentation de liquors à ceux qui les visitent à l'occasion de ce saint jour ?

Bien que cette statistique ait trouvé quelques inexactitudes dans la presse sous le rapport de l'exactitude absolue, il n'en est pas moins vrai que les boissons fortes, au sein des populations denses favorisées par une grande prospérité commerciale, où l'usage n'en est pas combatu par des institutions de tempérance et des enseignements spéciaux dans le but de la promouvoir, produisent nécessairement le malheur dans des proportions quelquefois effrayantes. On ne taxera pas d'exagération le journaliste de New-York si l'on se rappelle ce qu'était, il y a peu d'années, sous le même point de vue, l'état moral de la population du Bas-Canada.

Philadelphie offre un exemple de cette invasion abrutissante des liqueurs fermentées; l'intempérance y prend de jour en jour un accroissement considérable. Le Bulletin dit à ce sujet que la quantité d'eau-de-vie qui y a été absorbée depuis 1848, est égale au triple de la consommation antérieure à cette époque. Dans le premier semestre de 1850 seulement, l'importation du brandy s'est élevée à 438,883 gallons; elle n'avait pas excédé 164,514 gallons pour toute l'année 1847. Des causes particulières peuvent contribuer à prolonger ces différences, mais elles n'en constatent pas moins une multiplication énorme de la demande des spiritueux.

La Société Littéraire et Historique de Québec a vu dernièrement s'augmenter la volumineuse bibliothèque qu'elle possède, de plusieurs ouvrages provenant des dons du gouvernement métropolitain du Bureau Général de Santé de la Grande-Bretagne, et de libéralités individuelles. Les documents précieux sur le Canada, recueillis par les soins de M. L. J. Papineau durant son séjour à Paris, d'après les directions du gouvernement local, et d'autres manuscrits de valeur ayant aussi rapport à l'histoire du Canada, présentés de la part des héritiers de feu les honorables William Smith et A. W. Cochran, figurent aussi parmi ces offrandes.

Le conseil d'administration de cet institut, réélu dans une récente assemblée générale des membres de l'association, se compose des messieurs dont les noms suivent : Président :—G. B. B. Faribault, Ecr. Vice-Présidents :—Hon. R. E. Caron; Rév. A. W. Mountain, A. M.; A. Campbell, Ecr; E. Burroughs, Ecr. Secrétaire-Archiviste :—C. W. W. Jones, Ecr.

Secrétaire-Correspondant :—W. H. A. Davies, Ecr. Trésorier :—Robert Symes, Ecr. Bibliothécaire :—D. Wilkie, Ecr. Gardien du Musée :—W. D. Campbell, Ecr. Gardien des Appareils scientifiques :—R. Neill, Ecr.

Comité des Documents historiques :—G. B. Faribault, Ecr.; W. H. A. Davies, Ecr.; Rev. M. Cazeau; Hon. R. E. Caron; D. Wilkie, Ecr.; C. W. Jones, Ecr.

Trois candidats s'étaient mis sur les rangs pour la représentation du comté de Kamouraska à l'Assemblée législative; il paraît que les partisans de M. Fraser, l'un d'eux, ont consenti à le faire retirer en faveur du notaire Letellier, déjà annoncé comme le premier concurrent de M. Chapais. Nous voyons par le Canadien que les partisans de M. Chapais n'en ont pas moins de confiance dans le succès de leur candidat. Jusqu'ici, dit le Journal de Québec, il n'y a que M. Chapais qui ait fait une déclaration de principes franche et nette; nous regrettons, dit-il, d'apprendre que les autres, pour un motif dont nous ne pouvons nous rendre compte, n'en aient pas fait autant.

S. C. Monck, écuyer, donna le 20 janvier sa lecture sur les Fiefs et Censives, d'abord annoncée pour le 27. Bien qu'il eût hâte de 8 jours l'accomplissement de cette tâche, le lecteur exposa néanmoins au long et d'une manière fort heureuse les hypothèses diverses au moyen desquelles des juriscultes et des publicistes ont voulu expliquer l'origine du droit féodal, sans oublier la plus vraisemblable de toutes, celle qui en fait remonter la source au partage des terres conquises par les chefs barbares à leurs officiers. Il rappela, à cette occasion l'ingénieuse comparaison dont a fait usage un des feudistes français en disant que le système féodal présente la ressemblance d'un arbre dont nous voyons les feuilles, les rameaux et le tronc, mais dont on ne saurait apercevoir les racines à moins de les chercher sous terre. Vint ensuite la classification générale des possessions féodales, en allodiales, seigneuriales et seigneuriales, un coup d'œil sur les phases diverses que dut subir le système jusqu'à son abolition définitive décrétée par la révolution de 1789, les modifications qui y furent apportées à l'époque de son introduction en Canada, aussi bien que depuis; les termes auxquels la Couronne de France concéda le sol, les formalités exigées des seigneurs, etc. A propos des devoirs des seigneurs envers le souverain (qui, en ce pays, a toujours été le seul seigneur en titre de souveraineté) le lecteur eut occasion de rappeler que la dernière prestation de foi et hommage qui ait eu lieu en Canada à l'avènement d'un nouveau roi, se produisit lors de l'accession de George IV au trône d'Angleterre. Nous nous bornons formellement à cet aperçu de l'intéressante dissertation de M. Monck qui fut fréquemment applaudie de l'assistance nombreuse et choisie qu'il avait pour auditoire.

Hier eut lieu la dissertation de M. Badgley sur le Code de Justinien; nous aurons à en rendre compte, ainsi que de la lecture promise par M. F. G. Johnston pour lundi prochain, sur la matière des prescriptions.

On lit dans le Canadien : « CIRCONSTANCES AGGRAVANTES.—A l'ouverture de la session criminelle de la cour du banc de la Reine lundi dernier en cette ville, M. D. Ross, qui représente le ministère public, demanda que l'on instruisit le procès des nommés Antoine Burto Urgent et Frank Munay, accusés d'avoir frappé et blessé avec une

celà; nous leur apprendrons que l'on peut changer la place où s'élèvent les échafauds en un champ de bataille, le meurtre en combat; et si nous devons tous périr dans cette noble entreprise, au moins notre mort aura été utile à la patrie opprimée !

Des acclamations unanimes accueillirent ces paroles énergiques et une voix s'éleva comme un grondement de tonnerre, qui fit résonner les échos de la voûte souterraine :

Puisque quelques hommes se font les assassins de la nation, dit-elle, pourquoi ne nous ferions-nous pas les assassins de ces hommes ?

Il y eut tout à coup un silence profond. Si le mot de combat résonne bien à l'oreille d'un gentilhomme, la pensée de l'assassinat révolte son cœur; puis, comme si toutes les consciences se fussent recueillies et consultées, une explosion de cris s'éleva comme la fumée tourbillonnante d'un holocauste humain, et toutes les voix s'écrièrent :

Il faut qu'ils meurent !!! Oh ! si toute la no-

jours la force et la puissance des minorités audacieuses et criminelles.

Quittez la Provence ! allez à Paris, à nos nobles et généreuses, cœurs forts et héroïques, courages que l'adversité n'abat pas ! Hélas ! de Paris à la Provence il n'y a qu'une différence; c'est que le tombeau est plus grand; partout, comme ici, vous verrez des victimes, rien de plus. La fatalité a posé son doigt sur le front de la France.

Ainsi donc, mes amis, dit le marquis de Savernay, en s'avancant au milieu des assistants, que Dieu nous protège et nous guide; c'est aujourd'hui la dernière fois que nous nous retrouvons ici, la dernière fois que nous serrons la main sur le sol de notre chère Provence.

Où !... où !... s'écria-t-on de toutes parts, allons combattre à Paris cette révolution sacrilège, qui, au nom de la liberté, foule aux pieds et massacre toutes les libertés.

Le vieillard continua de cette voix calme

Quelques-uns d'entre nous se disséminèrent sur toute l'étendue du midi; vous, de Boirsch, vous, de Rochefort, vous, d'Antoine, vous de Savernay, vous, vous... vous... vous...

Parlant ainsi, il désignait chacun du doigt. Votre présence à chacun sera efficace pour empêcher la gangrène de s'étendre et de vous ronger au cœur. Les autres se dirigeront vers Paris. Vous Puville vous serez à Bordeaux, vous Santilla dans les Pyrénées; vous Franchegarde à Strasbourg; vous Nugor à Rochefort; vous visiterez, Lingeret, les villes environnantes. La route est rude et longue, les dangers innombrables, les ennemis acharnés, mais que le courage et le cœur ne faillissent à aucun ! Nous sommes aujourd'hui le 10 mai; à partir du 1er Juin, chaque jour à six heures, sur la place qu'ils ont appelée de la révolution, du côté qui regarde la reine, il y aura près du parapet, appuyé à l'angle du port, un homme vêtu comme le sont tous les jacobins; cet homme aura à la main gauche

finace, car cet homme sera bien celui qui aura été envoyé à votre rencontre, et vous irez où il vous dira d'aller...

Il y eut alors un instant de silence, pendant lequel toutes les pensées se répétaient tout bas les détails qui devaient faire reconnaître l'envoyé. Et tous les fronts étaient inclinés, toutes les lèvres murmuraient des mots que la pensée seule pouvait entendre.

Que Dieu permette à tous ceux qui sont présents, reprit le marquis, de remplir leur mission, et que tous les dévouements épars se réunissent dans les liens d'une seule et même famille, et que notre sang, s'il doit être répandu, serve à régénérer le glorieux trône de Charlemagne et de St. Louis ! Vous m'avez appelé votre chef; comme tel, et surtout comme le plus âgé d'entre vous, laissez moi vous répéter, en ce jour de séparation, que tout homme noble de race et noble de cœur doit à son roi sa vie jusqu'à la dernière heure, son

le ciel; à l'homme qui combat, un drapeau qu'il regarde.

Le vieillard étendit ses bras vers les assistants et il continua : Ayez foi, espérance et courage ! jamais les orages ne troubleront longtemps l'azur du ciel; jamais les tempêtes ne bouleverseront longtemps les vagues tranquilles de la mer. Laissez, laissez passer sans blesser la tête cette tempête qui gronde, cet orage qui pleut du sang. Les révolutions sont des leçons que la colère du ciel donne à l'insouciance des hommes...

Il s'était avancé vers les sièges que la mort avait fait inoccupés :

Et vous !... vous !... nobles noms, glorieux souvenirs, inscrits sur ces places vides, soyez le drapeau de la fidélité et du dévouement qui marchera toujours devant nous. Donnez ! donnez en paix, martyrs, vous avez ajouté une couronne au blason de vos aïeux. Une dernière fois nous vous disons : au revoir !

ATTENTION!!!

VRAI VIN FRANÇAIS SANS MELANGE. M. HERVEON & Cie., sollicités par des membres de leur famille...

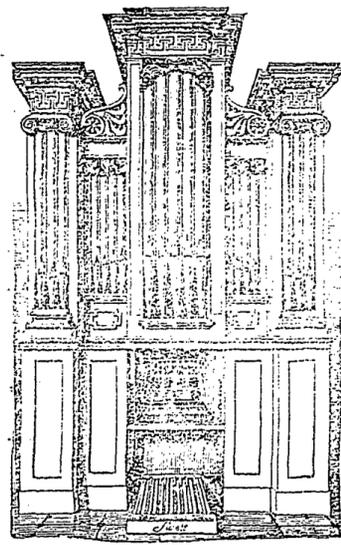
L'ALBUM LITTÉRAIRE ET MUSICAL DE LA MINERVE,

PARAIT TOUS LES MOIS PAR LIVRAISONS DE 28 A 32 PAGES. GRAND FORMAT, au modique prix de \$2 par année...

À VENDRE ou ÉCHANGER. UN TERRAIN sis et situé au quartier St. Louis de la cité de Montréal...

LIBRAIRIE ET RELIURE.

Le Soussigné offre ses plus sincères remerciements à MM. du Clergé et au public en général...



À un Clergé.

Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait...

INSTITUTION POUR LES SOURDS-MUETS.

L'ÉCOLE des Sourds-Muets maintenant établie sur le Côteau St. Louis, au point de la Montagne de Montréal...

Le Soussigné informe les messieurs du clergé qu'il reçoit à l'instant de Paris et de Lyon le complément de ses commandes...

J. M. LAMOTHE, Relieur de cette ville, prie MM. du Clergé et le public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu...

COLLEGE JOLETTE.

La rentrée des élèves de cet établissement, qui est le premier et le principal des "CLERCS DE ST. VIATEUR" aura lieu le 24 du courant...

Après avoir suivi ce cours, les élèves pourront recevoir les leçons de latin, s'ils le désirent...

CONDITIONS PAR AN. Enseignement et logement. £3 0 0. Musique { Les autres instruments £1 10 0.

LE GUIDE DE L'INSTITUTEUR.

UNE SÉRIE DE REPONSES AUX QUESTIONS INSCRITES DANS LA CIRCLAIRE DU SUREINTENDANT DE L'ÉDUCATION, ETC.

MOIS DE MARIE.

NOUVELLE édition, augmentée des prières de la messe, vêpres des dimanches, chemin de la croix, etc., avec jolie reliure.

BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES. Les Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES...

Bibliothèque catholique de Lille, format in-18, 460 volumes solidement cartonnés en 215 volumes, pour la collection £10 0 0.

LIVRES NOUVEAUX POUR DISTRIBUTION DE PRIX. Les Soussignés offrent maintenant en vente, un assortiment considérable de livres, NOUVELLEMENT REÇUS et propres à être donnés en prix ou à former le fonds d'une bibliothèque de paroisse...

IMAGERIE NOUVELLE. Réduction de prix. Les Soussignés viennent de recevoir de France, 25,000 feuilles, IMAGES a-sortes de grandeurs et qualités, qu'ils offrent à 7/6, 12/6 et 30/6 les 100 feuilles.

NOUVEAUX CHANSONS FRANÇAIS. Pour MM. du Clergé et autres, Reçus dernièrement de Paris et à vendre A LA LIBRAIRIE DE M. ST. JEAN-BAPTISTE.

MANUEL DES Sociétés de Tempérance, DEDIE A LA JEUNESSE DU CANADA, PAR LE REV. M. C. CHINIQUEY, P.T.R.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES. M. R. C. H. a été depuis peu de jours de San-Francisco, (Californie) désire trouver une place d'INSTITUTEUR...

SOURCES DE PROVIDENCE. M. ST. GERMAIN qu'on dit l'abbé des établissements de BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe...

F. X. D'EROME, Hotelier, à 3 portes de l'évêché. IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES. On imprime à cet établissement: Adresses, Cartes de visite, Invitations, Circulaires, Et Jobs de toute espèce, exécutés avec soin.

L. P. BOIVIN. NOTRE-DAME ET ST. VINCENT. AVERTI de nouveaux pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques arrier.

AU CLERGÉ. Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait.

ATTENTION!!! LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTES DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE.

ATTENTION!!! LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTES DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE.

ATTENTION!!! LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTES DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE.

ATTENTION!!! LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTES DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE.

NATIONAL LOAN FUND LIFE ASSURANCE SOCIETY.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE SUR LA VIE DE LONDRES. BANQUE D'ÉPARGNE POUR LA VEUVE ET L'ORPHELIN. CAPITAL - UN DEMI MILLION STERLING.

BUREAU LOCAL. BENJ. HOLMES, ECR., PRÉSIDENT. A. LAROCQUE, ECR., VICE-PRÉSIDENT. H. L. ROUTH, ECR., M. P. W. LUNN, ECR., GÉRANT.

MEDECINS CONSULTANS. F. T. BADGLEY, ECR., M. D. H. PELTIER, ECR., M. D.

Avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance aussi réduits que la sûreté des assurés et de la société le peuvent permettre.

Voici quelques-uns des avantages tous particuliers qu'offre cette société à ses assurés: 1. L'assuré a droit d'emprunter du Bureau les deux tiers des primes par lui payées et par cela n'a pas à craindre d'être forcé d'abandonner sa police, faute de moyen d'en payer les primes annuelles.

Un choix très varié de Livres de Patères avec reliures ordi aires et autres. On prend en paiement des Debentures.

Le Bureau s'assemble régulièrement au local indiqué ci-dessus, et les affaires pour cette province y seront conduites de suite au grand avantage des assurés.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES. M. R. C. H. a été depuis peu de jours de San-Francisco, (Californie) désire trouver une place d'INSTITUTEUR...

SOURCES DE PROVIDENCE. M. ST. GERMAIN qu'on dit l'abbé des établissements de BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe...

F. X. D'EROME, Hotelier, à 3 portes de l'évêché. IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES. On imprime à cet établissement: Adresses, Cartes de visite, Invitations, Circulaires, Et Jobs de toute espèce, exécutés avec soin.

L. P. BOIVIN. NOTRE-DAME ET ST. VINCENT. AVERTI de nouveaux pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques arrier.

ATTENTION!!! LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTES DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE.

ATTENTION!!! LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTES DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE.

ATTENTION!!! LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTES DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE.

ATTENTION!!! LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTES DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.) INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT. CAPITAL - £10,000. BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON.

Conseiller Légal - L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général. Arbitre Médical - ARCHIBALD HALL, M. D. Secrétaire - THOMAS RAMSAY, ECR.

GERANTS DANS LE BAS-CANADA. Sorci. - R. Harrower, ECR. Melbourne - Thos. Tait, ECR. St. Andrews - Frank Park, ECR. St. John's - Charles Pierce, ECR. St. John's - R. B. So. - Hantsbury - Georges Famil, ECR. St. John's - Wm. Auld, ECR. Danham - Wm. Baker, ECR. Sherbrooke - Wm. Ritchie, ECR.

Les assurances peuvent s'effectuer, avec ou sans participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de "cash-credit" ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premiers primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Table with 4 columns: Age, Avec les profits, Sans les profits, Demi-Crédit. Rows for ages 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60.

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont très bas, que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre tout-à-fait d'assurer en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge:

Table with 4 columns: AGE A ATTENDRE, 50, 55, 60, 65. Rows for ages 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55.

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, gér., des tarifs, prospectus, formules de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.

CONDITIONS: On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre. Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense.

TAUX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, 1re insertion, £0 2 6. Chaque insertion subséquente, 0 0 7.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. MONTREAL, MM. E. R. FABRE et Cie., Libraire Trois-Rivières, Val. Guillot, gér., N. P. Québec, M. D. Martineau, P.T.R. V. Ste. Anne, M. F. Pilet, P.T.R. Direct. Rivière de Loup, M. L. Bartheau. St. Athanasie, M. H. Aubertin. Bureau de Rédaction: Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

JOSEPH LAROCQUE, PRÊTRE, Rédacteur-en-Chef (Évêché de Montréal).

IMPRIMER: JOSEPH RIVET, Coin des rues Mignonne et St. Denis.